

ville-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce quatorzième jour de novembre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DE }
Canada. } CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 24 Décembre, prorogant le Parlement jusqu'au 7 Février suivant.

A nos très aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenu Lundi, le vingt-neuvième jour de décembre courant, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le quatorzième jour de novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-neuvième jour de décembre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de Montréal : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de Montréal, Samedi, le septième jour de février prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé Lieutenant-Général, le Très Honorable Charles Murray, Comte Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre Province du Canada et Commandant de nos Forces, dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province du Canada, ce vingt-quatrième

jour de décembre, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-cinq, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DE }
Canada. } CATHCART.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenu, Samedi, le septième jour de février prochain, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée jusqu'au septième jour de février prochain, cependant, pour certaines causes et considérations, nous avons trouvé convenable de la proroger jusqu'à Vendredi, le vingtième jour de mars prochain, de sorte que ni vous ni aucun de vous ne serez tenus et forcés de comparaître le septième jour de février prochain, dans notre Cité de Montréal, car nous voulons, quant à ce qui nous regarde, que vous soyez, vous et chacun de vous, entièrement déchargés à cet égard : Vous commandant, et par la teneur des présentes vous enjoignant formellement à vous et à chacun de vous, et à tous ceux qui y sont intéressés, d'être et de comparaître personnellement, Vendredi, le dit vingtième jour de mars prochain, dans notre Cité de Montréal susdite, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très fidèle et bien-aimé Lieutenant-Général, le Très Honorable Charles Murray, Comte Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Administrateur du Gouvernement du Canada, et Commandant de nos Forces dans l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce trentième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Proclamation du 30 janvier, prorogant le Parlement au 20 mars.